

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt et un, le 6 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni, en raison des circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, dans la salle Georges Brassens, rue Jean Baptiste Defaux, afin de permettre l'examen des sujets inscrits à l'ordre du jour dans les meilleures conditions sanitaires et de distanciation requises par le gouvernement, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire.

Convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie et de la salle Georges Brassens, conformément à la loi.

Objet : Aide au Vélo : Dispositif 2021 et liste attributive

Le 02 avril 2021

Présents :

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Christiane WALAS – Marc GODEFROY – Henri MOREL – Véronique PAUWELS – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Franck LACMANS – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Marie-Laure LECHAT – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Rizlène HENNACH donne pouvoir à Pierre BRUERE
Carole PETIT donne pouvoir à Christiane WALAS

**Nombre de Conseillers
Présents : 21**

Absents :

**Nombre de Conseillers
Votants : 23**

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

Vu la délibération du 11 Juin 2019 n°2019-06-11/ 15 instaurant un dispositif d'accompagnement à la mobilité douce instaurant une aide financière à l'achat d'un vélo neuf

Vu l'avis de la commission Gestion Urbaine de Proximité-GUP du 15 Mars 2021,

Monsieur Pierre Bruère, Maire Adjoint délégué à l'écologie urbaine, la transition

énergétique et des relations avec les commerces rappelle à l'Assemblée le dispositif d'aide communale à l'achat d'un vélo, en date du 11 Juin 2019 et les objectifs poursuivis par la, municipalité en phase avec les ambitions du Plan de Déplacement Urbains, de réaliser en 10 ans, une métropole cyclable exemplaire en démocratisant l'usage du vélo, en optimisant son articulation avec les transports collectifs, en développant le réseau de pistes cyclables.

Pour accompagner cette politique volontariste, la commune de Lezennes a instauré un premier dispositif qu'il est proposé d'actualiser selon des critères modulés, complétés et valorisés, sur avis de la Commission Gestion Urbaine de Proximité.

✓ **Circularité** :

Les aides sont proposées pour l'achat aussi bien pour un vélo neuf que d'occasion, de type vélo de ville, VTC et VTT, vendu par un professionnel. Les critères d'attribution et des justificatifs par foyer restent identiques

✓ **Valorisation des aides** :

Le montant de l'aide sera désormais fixé à **50%** du prix d'achat TTC du vélo avec un plafond de :

- **150 €** pour l'achat d'un vélo sans assistance électrique :
- **300 €** pour l'achat d'un vélo avec assistance électrique
- **450 €** Pour l'achat d'un vélo « cargo » (bi-porteur ou tri-porteur)
- Une aide forfaitaire de **60 €** l'achat d'accessoires de sécurité ou facilitant la pratique du vélo, lors de l'achat d'un vélo neuf ou d'occasion

✓ **Bonification solidaire**

Le montant de l'aide sera relevé avec un plafond à :

- **300 €** pour l'achat d'un vélo sans assistance électrique :
- **600 €** pour l'achat d'un vélo avec assistance électrique
- **900 €** Pour l'achat d'un vélo « cargo » (bi-porteur ou tri-porteur)

Pour toute personne sollicitant le dispositif en situation d'allocataire du revenu de solidarité active (RSA), de solidarités spécifiques, de l'allocation Adulte Handicapé (AAH) ou de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, dans la limite d'un montant fixé à **80%** du prix d'achat TTC du vélo

Ces aides, destinées à favoriser l'utilisation du vélo au quotidien, seront applicables et attribuées, à l'application de la présente délibération rendue exécutoire, sur présentation de toute facture correspondante, délivrée à compter de cette date, nominative au nom du bénéficiaire, à l'appui de la demande dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

Cette aide est destinée à toute personne demeurant à Lezennes, ainsi qu'au personnel

communal, dans le cadre de l'accompagnement du plan de déplacement domicile/travail. Une seule aide étant accordée par foyer, renouvelable tous les trois ans.

La dépense sera supportée par les crédits ouverts à l'article 6745 du Budget Primitif 2021.

Afin d'autoriser la prise en charge par le Trésor Public des aides versées par la commune de Lezennes après instruction, Monsieur le Trésorier de Ronchin sollicite une délibération attributive et nominative du Conseil Municipal de Lezennes

Sur la base de l'instruction de dossiers reçus depuis la dernière décision d'attribution du Conseil, une nouvelle liste d'attributaire peut être dressée :

- ✓ **Aide Achat Vélo**
- Madame Graziella CASALINI versement de l'aide à l'intéressée de 200 € (vélo électrique).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord :

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication :